

LA GENERALE OBLIG-SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.849.837, un actif net D : 9.809.931 et un bénéfice de la période de D : 98.837.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 4- Les emplois en titres émis par L'« AMEN BANK » et L' « UIB » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 11,09%, et 11,66% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 5- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 10.535, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 41.798, a été liquidé le 25 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	7 504 447,633	9 455 847,974
Obligations et valeurs assimilées		7 020 577,016	8 681 567,184
Titres des Organismes de Placement Collectif		483 870,617	774 280,790
Placements monétaires et disponibilités		2 339 265,863	2 975 689,727
Placements monétaires	5	998 524,815	998 117,798
Disponibilités		1 340 741,048	1 977 571,929
Créances d'exploitation	6	6 123,677	7 212,767
TOTAL ACTIF		9 849 837,173	12 438 750,468
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 759,506	26 917,497
Autres créditeurs divers	8	18 146,190	18 925,622
TOTAL PASSIF		39 905,696	45 843,119
ACTIF NET			
Capital	9	9 456 320,975	11 908 778,851
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13,694	39,164
Sommes distribuables de l'exercice		353 596,808	484 089,334
ACTIF NET		9 809 931,477	12 392 907,349
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 849 837,173	12 438 750,468

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/10/2017 au 31/12/2017</i>	<i>du 01/01/2017 au 31/12/2017</i>	<i>du 01/10/2016 au 31/12/2016</i>	<i>du 01/01/2016 au 31/12/2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	103 051,495	462 739,218	119 365,931	546 347,011
Revenus des obligations et valeurs assimilées		103 025,920	439 591,662	119 197,684	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		25,575	23 147,556	168,247	26 984,862
Revenus des placements monétaires(*)	11	17 251,050	94 871,454	40 171,776	114 523,483
Revenus des prises en pension (*)	12	6 388,719	18 973,742	3 657,953	13 824,798
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		126 691,264	576 584,414	163 195,660	674 695,292
Charges de gestion des placements	13	(17 346,955)	(77 899,497)	(22 500,757)	(91 187,501)
REVENU NET DES PLACEMENTS		109 344,309	498 684,917	140 694,903	583 507,791
Autres charges	14	(5 229,792)	(22 270,642)	(6 117,163)	(26 212,016)
Autres produits		-	-	0,002	9,147
Contribution conjoncturelle	15	(10 535,380)	(41 797,975)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		93 579,137	434 616,300	134 577,742	557 304,922
Régularisation du résultat d'exploitation		(61 734,712)	(81 019,492)	(77 280,174)	(73 215,588)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 844,425	353 596,808	57 297,568	484 089,334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		61 734,712	81 019,492	77 280,174	73 215,588
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(256,844)	2 110,252	-	27 746,821
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 514,739	1 186,759	6 906,054	(1 320,054)
RESULTAT DE LA PERIODE		98 837,032	437 913,311	141 483,796	583 731,689

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "Revenus des placements monétaires" ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT				
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	98 837,032	437 913,311	141 483,796	583 731,689
Résultat d'exploitation	93 579,137	434 616,300	134 577,742	557 304,922
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 514,739	1 186,759	6 906,054	(1 320,054)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(256,844)	2 110,252	-	27 746,821
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(367 873,390)	-	(389 822,832)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 967 335,922)	(2 653 015,793)	(2 020 975,379)	(3 907 333,681)
Souscriptions				
- Capital	4 750 745,523	22 790 774,649	3 794 318,500	26 518 564,000
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 795,773)	(6 973,020)	4 042,102	22 325,212
- Régularisation des sommes distribuables	155 997,611	784 871,279	127 190,755	909 732,622
Rachats				
- Capital	(6 657 120,141)	(25 242 053,199)	(5 735 359,500)	(30 159 912,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 571,941	2 496,683	(6 689,914)	(31 530,765)
- Régularisation des sommes distribuables	(217 735,083)	(982 132,185)	(204 477,322)	(1 166 512,750)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 868 498,890)	(2 582 975,872)	(1 879 491,583)	(3 713 424,824)
ACTIF NET				
En début de période	11 678 430,367	12 392 907,349	14 272 398,932	16 106 332,173
En fin de période	9 809 931,477	9 809 931,477	12 392 907,349	12 392 907,349
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	115 202	120 726	140 432	157 694
En fin de période	95 876	95 876	120 726	120 726
VALEUR LIQUIDATIVE	102,319	102,319	102,653	102,653
TAUX DE RENDEMENT	0,93%	3,58%	1,00%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 7.504.447,633, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		6 827 921,750	7 020 577,016	71,57%
Obligations des sociétés		6 827 055,500	7 019 687,019	71,56%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	180 000,000	184 466,762	1,88%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	410 185,644	4,18%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	333 350,000	338 054,893	3,45%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	139 920,000	141 474,377	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	139 920,000	141 524,288	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	159 930,000	162 355,240	1,66%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	60 000,000	62 977,052	0,64%
EO SUB AMEN BANK 2016-1	3 000	240 000,000	241 595,967	2,46%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	300 000,000	309 845,096	3,16%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	100 000,000	1,02%
EO ATL 2011	2 000	80 000,000	83 528,767	0,85%
EO ATL 2013-2	1 000	60 000,000	60 445,019	0,62%
EO ATL 2013-2	500	30 000,000	30 222,510	0,31%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	60 000,000	62 149,348	0,63%
EO ATL 2014-3	2 000	120 000,000	126 516,427	1,29%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	240 000,000	252 230,137	2,57%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	200 000,000	209 664,000	2,14%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	120 000,000	120 141,765	1,22%
EO BTK 2009	1 000	53 305,500	55 318,339	0,56%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	57 150,000	57 520,896	0,59%
EO CIL SUB 2008	4 000	160 000,000	168 924,055	1,72%
EO CIL 2013/1	250	5 000,000	5 019,946	0,05%
EO CIL 2013/1	130	2 600,000	2 617,475	0,03%
EO CIL 2013/1	170	3 400,000	3 413,562	0,03%
EO HL 2013/1	2 000	40 000,000	41 385,293	0,42%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	31 453,414	0,32%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	31 453,414	0,32%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	60 000,000	60 633,798	0,62%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	40 000,000	40 422,531	0,41%
EO HL 2015/1	3 000	180 000,000	181 126,909	1,85%
EO HL 2015/2	3 500	280 000,000	293 098,477	2,99%
EO HL 2015/2	500	40 000,000	41 871,211	0,43%
EO HL 2016/2	2 000	160 000,000	160 912,131	1,64%
EO HL 2017/2	1 000	100 000,000	102 934,246	1,05%
EO TL 2012/2	1 000	20 000,000	20 969,337	0,21%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	40 000,000	42 126,466	0,43%
EO TL 2014-1	1 000	40 000,000	41 565,458	0,42%
EO TL 2014/2	3 000	120 000,000	120 337,578	1,23%
EO UIB 2009/1	2 000	93 280,000	95 169,112	0,97%

EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	175 000,000	178 093,041	1,82%
EO UIB 2011/2	4 000	114 200,000	119 161,974	1,21%
EO SUB UIB 2015	7 000	420 000,000	433 419,748	4,42%
EO SUB UIB 2016	3 000	300 000,000	317 516,712	3,24%
EO BTE 2011	1 000	40 000,000	41 736,285	0,43%
EO BTE 2016	1 500	150 000,000	158 296,110	1,61%
EO EL WIFAK 2013	1 000	20 000,000	20 755,112	0,21%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	30 363,617	0,31%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	84 049,534	0,86%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	80 000,000	83 954,411	0,86%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	120 000,000	124 223,474	1,27%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	180 000,000	186 335,211	1,90%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	600 000,000	606 130,850	6,18%
Emprunt national		866,250	889,997	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	866,250	889,997	0,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif		466 013,254	483 870,617	4,93%
Titres des OPCVM		465 794,954	483 650,852	4,93%
FINA O SICAV	670	69 572,629	69 338,300	0,71%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 861,522	1,14%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	38 115,000	0,39%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 577,500	0,27%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 134,500	0,53%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	117 467,480	1,20%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 156,550	0,69%
Fonds commun de créances		218,300	219,765	0,00%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	218,300	219,765	0,00%
TOTAL		7 293 935,004	7 504 447,633	76,50%
Pourcentage par rapport à l'Actif				76,19%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 998.524,815, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	991 006,173	998 524,815	10,18%
Certificat de dépôt ATB au 18/01/2018 à 6,5%-20 jours	500 000	498 560,750	498 776,637	5,08%
Certificat de dépôt CIL au 04/01/2018 à 7,7%-90 jours	500 000	492 445,423	499 748,178	5,09%
TOTAL		991 006,173	998 524,815	10,18%
Pourcentage par rapport au total des actifs				10,14%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 6.123,677 contre D : 7.212,767 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 061,253	6 619,702
Intérêts sur obligations à recevoir	59,836	583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	2,588	9,175
Total	6 123,677	7 212,767

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 21.759,506 contre D : 26.917,497 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	5 899,640	5 899,780
Rémunération du gestionnaire	15 859,866	21 017,717
Total	21 759,506	26 917,497

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 18.146,190 contre D : 18.925,622 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 468,590	10 000,000
CMF	869,271	1 117,293
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	18 146,190	18 925,622

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

Souscriptions réalisées

Montant	22 790 774,649
Nombre de titres émis	231 043
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

Rachats effectués

Montant	(25 242 053,199)
Nombre de titres rachetés	(255 893)
Nombre d'actionnaires sortants	(131)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	(4 476,337)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 186,759
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	2 110,252

Capital au 31-12-2017

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts		439 570,202	119 197,684	486 327,935
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA)	-	-	-	33 034,214
- intérêts (Emprunt National)	11,092	21,460	-	-
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>				
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	22 817,707	-	26 110,591
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>				
- intérêts		329,849	168,247	874,271
Total	103 051,495	462 739,218	119 365,931	546 347,011

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2017 au 31.12.2017 à D : 17.251,050, contre D : 40.171,776 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	30 093,525	6 434,139	29 064,856	29 064,856
Intérêts des certificats de dépôt	64 777,929	33 737,637	85 458,627	85 458,627
Total	94 871,454	40 171,776	114 523,483	114 523,483

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Intérêts des pensions livrées	18 973,742	3 657,953	13 824,798	13 824,798
Total	18 973,742	3 657,953	13 824,798	13 824,798

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 17.346,955, contre D : 22.500,757 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Commission de gestion de la CGI	71 999,637	21 017,717	85 287,581	85 287,581
Rémunération du dépositaire	5 899,860	1 483,040	5 899,920	5 899,920
Total	77 899,497	22 500,757	91 187,501	91 187,501

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 5.229,792, contre D : 6.117,163 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	2 513,624	11 635,689	11 635,689
Redevance CMF	12 203,331	3 562,328	14 455,545	14 455,545
Autres	67,406	41,211	120,782	120,782
Total	22 270,642	6 117,163	26 212,016	26 212,016

Note 15 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre 2017 s'est élevée à D : 10.535,380, le cumul de la contribution prise en charge au 31 Décembre 2017 qui s'élève à D : 41.797,975, a été liquidé le 25 décembre 2017.

Note 16 : Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.